



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE

**CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
DANS LE CADRE DE L'INAUGURATION
DU CENTRE D'INTERPRÉTATION DE L'ARCHITECTURE
ET DU PATRIMOINE DE ROYAN
PALAIS DES CONGRÈS
LE LUNDI 26 JUIN 2023**

PL/CB
APM 23/1334

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L. 2122-28, L.2213-1 à L. 2213-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ASG N°20.1300 en date du 6 juillet 2020, portant délégation de signature à Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles L.411-1, R.110-1, R.411-8, R.411-25, R.412-28, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{me} partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992,

Vu la demande présentée par la Ville de Royan,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens, dans le cadre de l'inauguration du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine de Royan, Palais des Congrès, le lundi 26 juin 2023,

ARRETE

ARTICLE 1 : *Le stationnement sera interdit avenue des Congrès, dans la partie comprise entre la Façade de Foncillon et la rue du Docteur Audouin, le lundi 26 juin 2023, de 16h30 à 21h00 (suivant plan joint).*

- Le stationnement sera réservé aux véhicules de collection, de la Façade de Foncillon à la rue Pierre Jonain (suivant plan joint).

- Le stationnement sera réservé aux invités de la rue Pierre Jonain à la rue du Docteur Audouin (suivant plan joint).

ARTICLE 2 : *Le stationnement sera interdit Façade de Foncillon, dans la partie comprise entre l'allée de l'Espagnol et l'avenue des Congrès, le lundi 26 juin 2023, de 16h30 à 21h00 (suivant plan joint).*

ARTICLE 3 : *La circulation sera interdite avenue des Congrès, dans la partie comprise entre la Façade de Foncillon et la rue Pierre Jonain, le lundi 26 juin 2023, de 16h30 à 21h00 (suivant plan joint).*

ARTICLE 4 : *La circulation sera interdite Façade de Foncillon, dans la partie comprise entre l'allée de l'Espagnol et l'avenue des Congrès, dans le sens centre-ville vers Pontailac, le lundi 26 juin 2023, de 19h30 à 21h30 (suivant plan joint).*

ARTICLE 5 : *La signalisation et le barriérage seront mis en place par les services techniques de la ville.*

ARTICLE 6 : *Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.*

MISE EN LIGNE LE 16-06-2023

ARTICLE 7 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

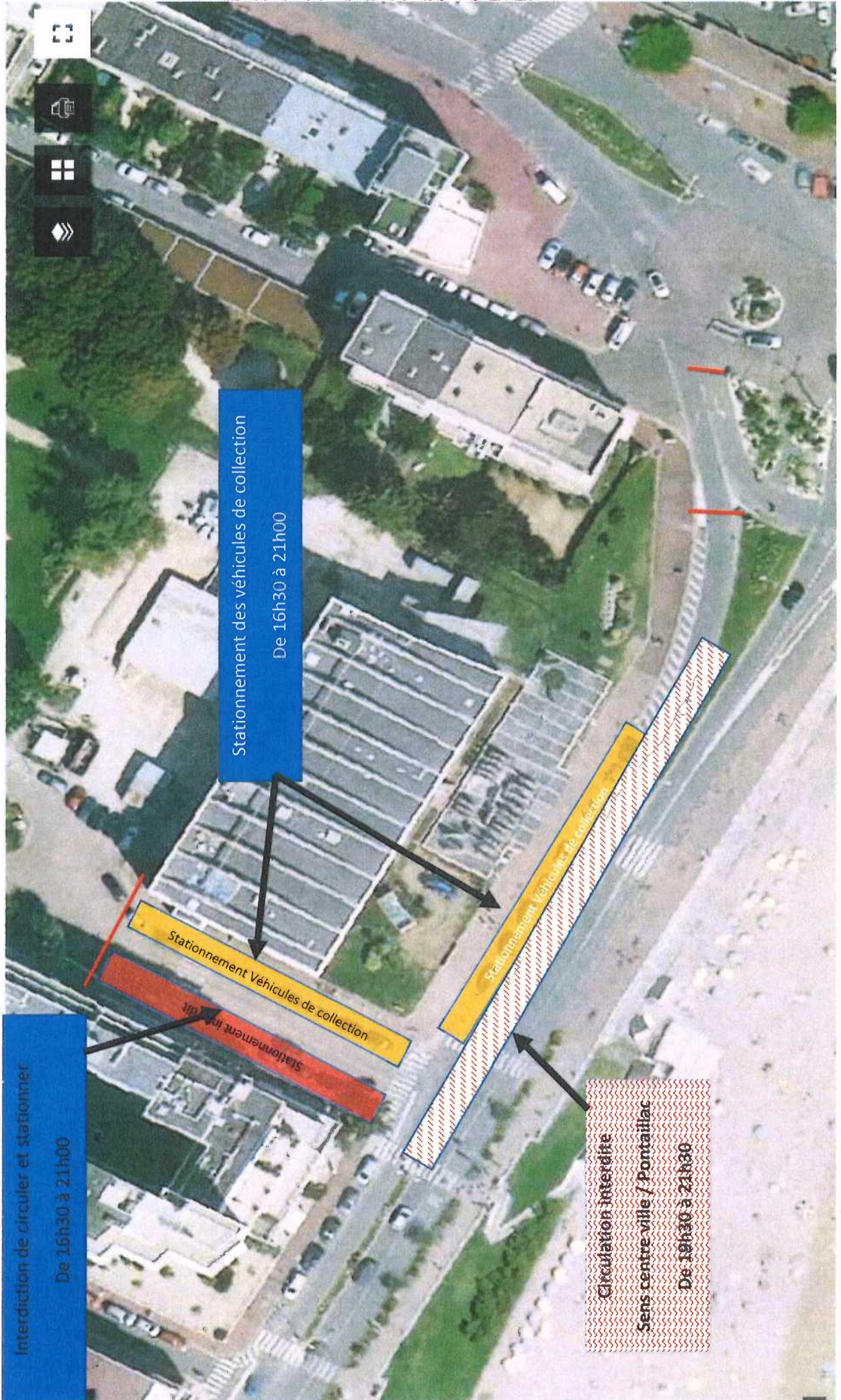
Fait à ROYAN, le 14 juin 2023



*Pour le Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,*

Didier SIMONNET

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 16 juin 2023



APP N°930234